

CR du CM du 04/04/2018 ou "beaucoup de bruit pour rien"

C'est à dessein que j'ai employé le titre d'une comédie (fort belle par ailleurs), de William Shakespeare, qui résume globalement le déroulement de ce conseil municipal.

Celui-ci débuta par la, très longue, délibération n°1 portant sur les taux d'imposition des trois taxes, à savoir:

- taxe sur les foncier non bâti
- taxe sur le foncier bâti
- taxe d'habitation

Pour les deux qui concernent la majorité des Pompignacais nous retrouvons la taxe foncière dont le taux augmente de 2.5 % et celui de la taxe d'habitation de 8%.

Après quelques phrases de justification concernant ces augmentations, passant par la diminution des dotations de l'état qui passent de 240 000 à 215 000 €, que Pompignac est une commune riche qu'elle a besoin d'investir après des décennies d'immobilisme notre Premier élu annonça la couleur et dit que cela provoquait une augmentation de 37 € par pompignacais. Si l'on ramène ceci au niveau d'un foyer fiscal ce qui est la grosse majorité dans notre commune on sera plus proche de 100 €, au montant de la valeur locative près.

Cette annonce mit le élus de l'opposition sur les dents. Séisme fiscal, Pompignac commune dépensière, conflit sur les taux entre une élue d'opposition et notre docte Premier élu, bref l'affrontement était là. Pour ce qui concerne la joute verbale sur les taux je serai très enclin à penser que les arguments de l'élue de l'opposition sont avérés considérant sa justesse d'analyse.

Après cette montée d'adrénaline deux interventions de courageux élus de la majorité qui font remarquer qu'on accumule la dette et que cette augmentation des taux n'est, de leur point de vue, pas la meilleure des choses dans le contexte d'augmentation de taxes diverses dans le pays, de diminution de la CSG, etc. Bref, ils pensent qu'il est nécessaire que Pompignac fasse des économies. Attitude courageuse s'il en est et qui mérite d'être soulignée.

Plaidoyer de notre Docte Premier élu qui justifie cette augmentation des taux pour éviter que les nouveaux habitants en supportent la charge. Pas très convaincant de mon point de vue car ils sont déjà matraqués par la taxe d'aménagement, la plus élevée de la CdC.

Puis un élu de l'opposition revient à la charge en énumérant toutes les augmentations d'impôts subies par les pompignacais depuis 2010. Cette intervention remit de l'huile sur le feu et bien sûr alimenta le courroux de notre Premier élu. Il repris là une vieille antienne " mes prédécesseurs n'ont rien fait " et je suis en quelque sorte là pour redresser la situation. Sauf que ce refrain qu'on entend depuis dix ans commence un peu à rancir. Non, il faut être capable d'assumer ses choix et surtout commencer à faire des économies. En final ce sont les pompignacais qui paient.

J'ai aussi remarqué que non seulement ses prédécesseurs ont trinqué mais il en été de même pour les autres communes où il ne s'est rien fait sauf dans la notre! Diable, tout ceci vire un peu au ridicule et c'est bien dommage.

Et pour clore le débat rappel par un élu de l'opposition du montant de la dette, soit 10 M € et quelques brouilles. Nouvelle montée en puissance et essai de justification de notre Premier élu pour qui la dette n'est pas de ce niveau car on y intègre les budgets annexes. Personne n'aura le dernier mot car notre Premier élu stoppe, de manière péremptoire, le débat.

Point de vue tout à fait personnel, une dette est une dette quelque soit sa ligne budgétaire et quelque soit son mode de remboursement.

Bref, après ces mouvements houleux a eu lieu le vote où sans surprise cette hausse d'impôt a été votée par la majorité dans un silence assourdissant à l'exception de deux élus dont l'un a voté contre cette augmentation et l'autre s'est abstenu. Saluons leur courage et leur hauteur de vue.

Quant aux élus de l'opposition ils ont voté contre après un débat de bonne tenue.
Et voilà, beaucoup de bruit pour rien car au final il y aura augmentation et les pompignacais en subiront les conséquences.

Les autres points à l'ordre du jour concernaient les votes des budgets annexes avec une question concernant le budget annexe de l'assainissement. Un élu de l'opposition demanda quand serait terminé le projet de suppression de la pompe de relevage du chemin de Cordes.

Réponse plutôt embarrassée qui n'a apporté aucune date prévisionnelle.

Que peut-on en dire ? Avant une première tranche menée tambour battant en 2015 on nous avait expliqué que ce projet devait évacuer les eaux usées par voie gravitaire et de fait supprimer la pompe de relevage dont les coûts d'exploitation, assez conséquents, nous étaients facturés par Suez.

Voilà un projet dont on peut s'étonner de la célérité de mise en oeuvre pour la première tranche et aujourd'hui plus rien ...

Cette réunion s'est conclue par une intervention très brève sur l'attribution des subventions sans entrer dans le détail des répartitions. Les temps changent ...

Alain Horain